



Formulaire d'exemption de cours préalables

Avis des procédures à suivre pour l'approbation d'une exemption de cours préalables



Demande : <input type="checkbox"/> Accès au formulaire d'exemption de cours préalables <input type="checkbox"/> Accès à des renseignements personnels sur soi <input type="checkbox"/> Rectification de renseignements personnels sur soi	Nom de l'institution à laquelle la demande est présentée : École Sainte-Marie Mère de Dieu info@smmd.ca
---	--

Pour l'approbation d'une exemption de cours préalable, une étude des compétences acquises et du rendement est requise :

Nom de famille figurant dans les documents : même que ci-dessous ou : _____

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Prénom : _____ Adresse : (Rue/No d'app./C.P./R.R.) _____ Province : _____	Nom de famille : _____ Second prénom : _____ Cité ou ville : _____ Code postal : _____ Numéro à domicile : () _____
--	--

Un cours préalable est un cours nécessaire en préparation à un autre cours de niveau plus élevé. L'exemption d'un cours préalable signifie que l'élève n'en a pas besoin pour suivre le cours visé de niveau plus élevé.

Veuillez expliquer brièvement les raisons derrière la recherche d'une exemption de cours préalable :

Cours préalable visé par l'exemption : _____
 Cours de niveau plus élevé considéré par l'exemption : _____

Remarque : Si vous présentez une demande de rectification de renseignements personnels pour l'exemption de cours préalable, veuillez indiquer la rectification demandée et, s'il y a lieu, annexer les documents à l'appui. Si la rectification n'est pas effectuée, vous en serez avisé et vous pourrez exiger qu'une déclaration de désaccord soit annexée aux renseignements personnels vous concernant.

Signature des parents : _____	Date : _____
Signature de l'élève : _____	

<i>À l'usage exclusif de l'École Sainte-Marie Mère de Dieu</i>		
Date de réception : _____	Numéro de la demande : _____	Remarques : _____

Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et seront utilisés pour faire le suivi de l'exemption demandée. Les questions sur cette exemption devraient être adressées au Directeur.